

TUTOPRÉV'

ACCUEIL



TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation.

Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2026.

Conception graphique: Incisif

Mise en pages: Valérie Latchague

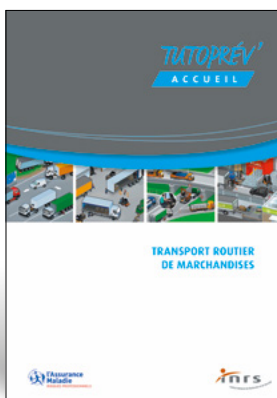
Illustrations: Jean-André Deledda

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« **TutoPrév' Accueil Transport routier de marchandises** » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

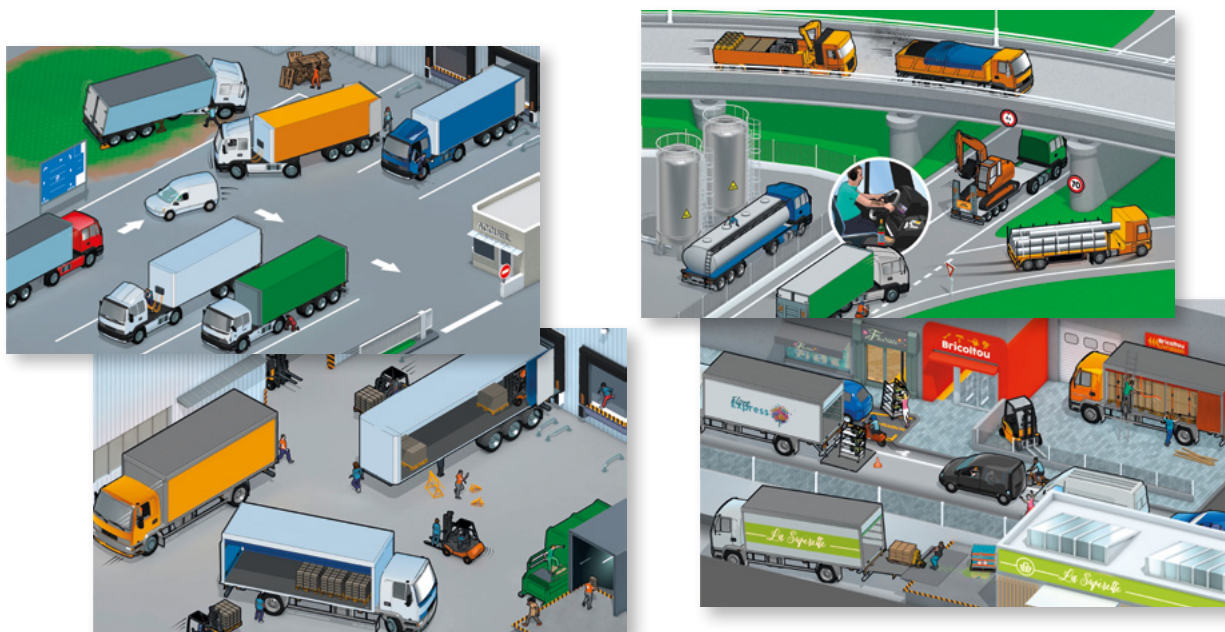
Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

LES SUPPORTS PROPOSÉS

☑ Quatre planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers du transport routier de marchandises dans quatre environnements de travail : une cour d'une entreprise de transport, une cour et un quai de chargement et de déchargement, sur la route et en milieu urbain.



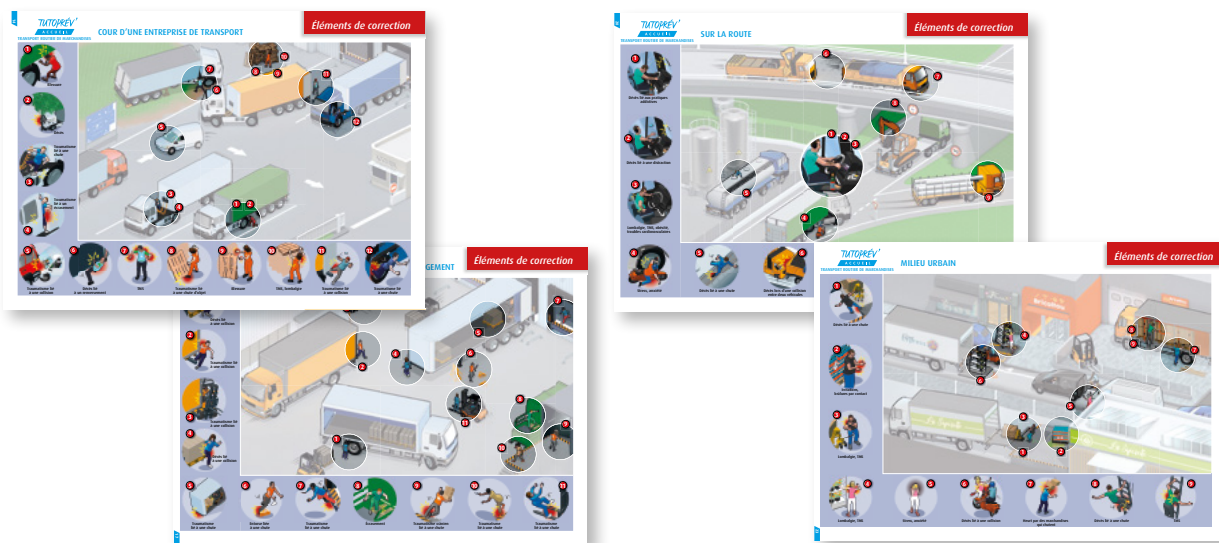
☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

Nom et prénom :
 Entreprise :
 Date :
 Lieu de la planche :

TUTOPRÉV'
ACCUEIL

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

☒☒

 TUTORPROFIL Le développement personnel par la formation		COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT		Mesures de prévention	
1	2	3	4	5	6
1	Requis de formation Appréhender l'importance de l'efficacité relative d'un transporteur, afin d'identifier les conditions de travail et les contraintes organisationnelles. Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.
2	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.
3	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.
4	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.
5	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.	Requis de formation Appréhender les différents types de transport, les enjeux, les contraintes et les enjeux de la logistique.

[illegible][illegible][illegible]

LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Consignes à donner

“ Dans vos métiers du transport routier de marchandises, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application. La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

TUTOPRÉV' ACCUEIL
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Nom et prénom :
Entreprise :
Date :
Titre de la planche : *Cour d'une entreprise de transport*

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Le conducteur range manuellement des palettes en hauteur. Le stockage des palettes est désorganisé. Il peut ressentir des douleurs au dos, aux épaules et au bras.	Douleurs au dos et aux bras	Mettre à disposition un transpalette ou un chariot de manutention. Former à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
2	Le conducteur raccorde les flexibles de freins à l'arrière du tracteur. Le frein de parc du tracteur n'est pas enclenché, le terrain est en pente, le tracteur recule. Le chauffeur peut se faire écraser.	Décès par écrasement	Enclencher le frein de parc avant toute intervention. Atteler/dételer en zone stable et plane. Utiliser un bras suiveur permettant le raccordement des flexibles depuis le sol.

2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs et sont généraux. Ils sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.



Il existe aussi une version TutoPrév' Interactif pour un usage numérique :

➤ <https://ressources.inrs.fr/tutoprev>

Vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' Pédagogie Transport routier de marchandises » téléchargeable sur le site au format PDF :

➤ www.inrs.fr/tutoprev

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquérir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles peuvent ainsi être réalisées dans les meilleures conditions de sécurité.

Éléments de correction

TUTOPRÉV'
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT

Mesures de prévention

Risques	Mesures de prévention	Mesures de prévention	Mesures de prévention
1. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
2. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
3. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
4. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
5. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
6. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
7. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
8. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
9. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
10. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
11. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
12. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
13. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
14. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
15. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
16. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.
17. Risques de chute (véhicules)	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.	Prévoir l'application de véhicules capotés d'une commande de sécurité appropriée (par exemple, un système de freinage à disque) pour éviter les chutes de charge.

LES PRINCIPAUX RISQUES DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (TRM)

Les principaux risques sont :

- > les **risques liés aux postures contraignantes et aux manutentions manuelles** : ils sont susceptibles de provoquer des douleurs au dos et des troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs (épaules, bras, poignets); ils ont principalement lieu pendant les opérations de bâchage/débâchage, de chargement/déchargement manuel des marchandises, lors de l'ouverture des portes...;
- > les **risques liés aux chutes** : lors de la montée ou descente de la cabine, de la passerelle d'attelage, de la remorque, du hayon ou du quai de chargement, lors des déplacements autour du camion;
- > les **risques liés aux manutentions mécaniques** : ils peuvent provoquer des chutes d'objets, des écrasements, des heurts...;
- > les **risques routiers et de collision** : ils ont lieu principalement sur les sites des clients ou sur la voie publique; ils peuvent être très graves et impliquer des tiers;
- > les **risques liés à la sédentarité** : position assise maintenue dans le temps associée à une faible dépense énergétique, la position de conduite peut entraîner des effets sur la santé sur le long terme;
- > les **risques psychosociaux et ceux liés à l'organisation du travail** : ils sont notamment liés aux contraintes temporelles (astreintes, aléas de circulation...), à la diversité des relations avec les clients et les autres usagers de la route (stress, agression...);
- > les **risques liés aux horaires décalés** : ils peuvent provoquer de la somnolence, des troubles métaboliques, favoriser les pratiques addictives et conduire à des accidents;
- > les **risques liés aux vibrations** (en phase de conduite du véhicule et d'un engin de manutention) : les vibrations peuvent provoquer des douleurs au dos et aux épaules.

9 accidents du travail sur 10 ont lieu véhicule à l'arrêt, et les autres accidents ont lieu véhicule en circulation.

Les mesures de prévention les plus efficaces consistent à **supprimer le danger** ou à **réduire l'exposition au danger**. À défaut, il convient de mettre en place des **mesures de protection collective** pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des **protections individuelles** doivent être utilisées.

Dans tous les cas, des **mesures complémentaires** peuvent accompagner ces actions (information, formation dédiée, par exemple « Acteur prévention secours – TRL "transport routier, activités auxiliaires et logistique" »).

Dans le secteur du TRM, le **protocole de sécurité** pour les opérations de chargement ou déchargement est un document essentiel permettant d'organiser et de tracer les relations entre les entreprises d'accueil et les entreprises de transport.

Documents illustrant des situations à risque

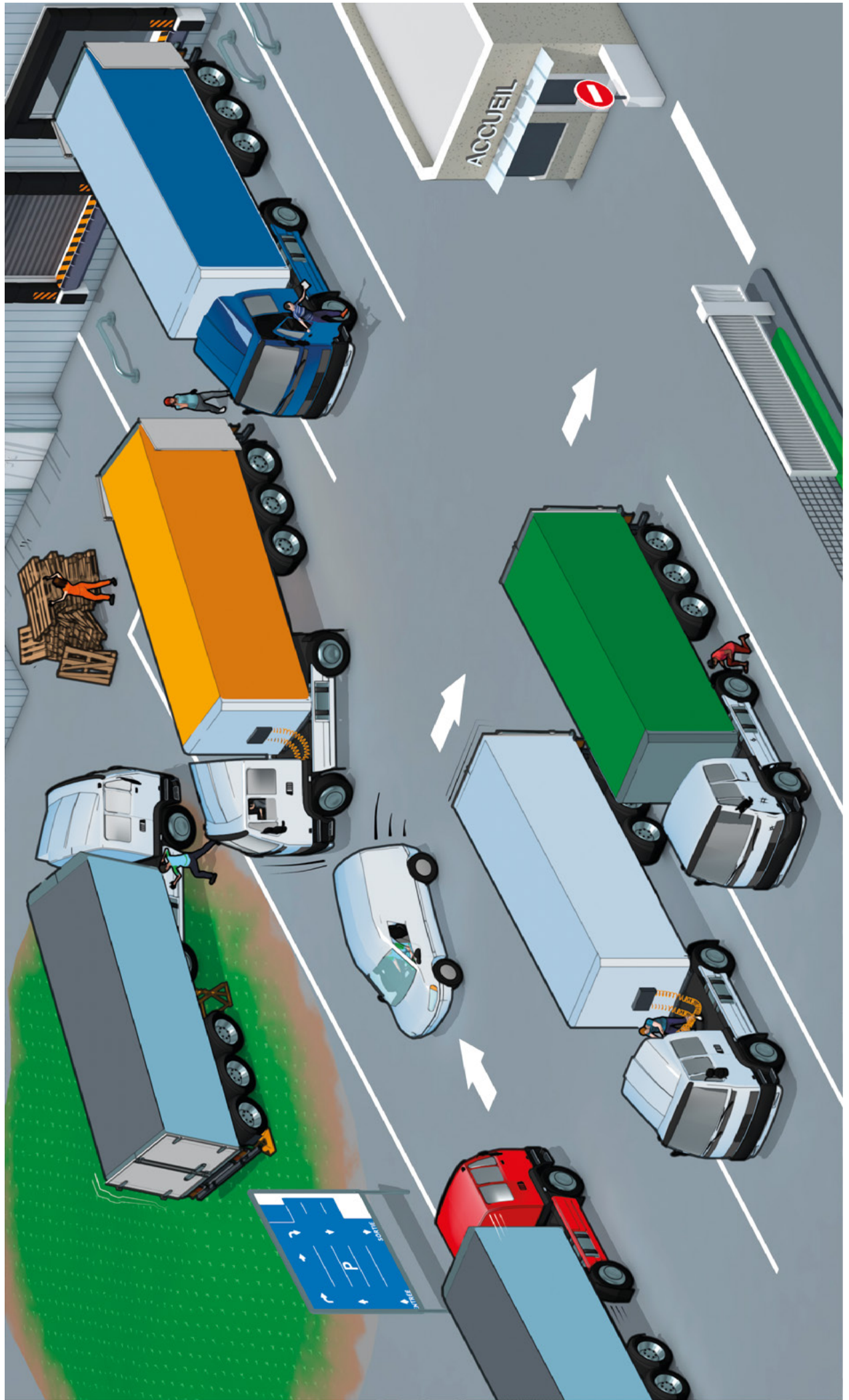


Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- 🖱 les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

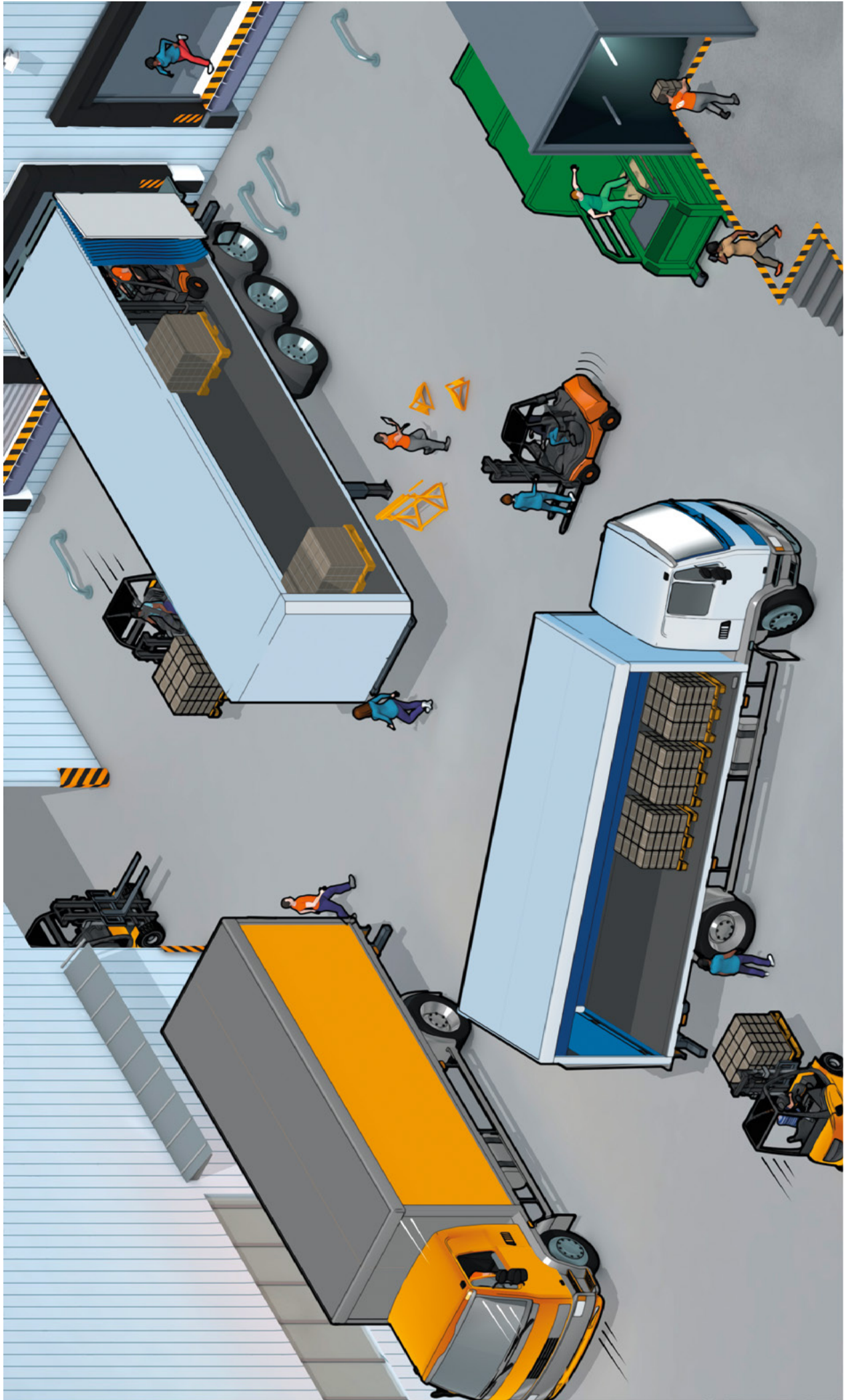
Nom :

Prénom :



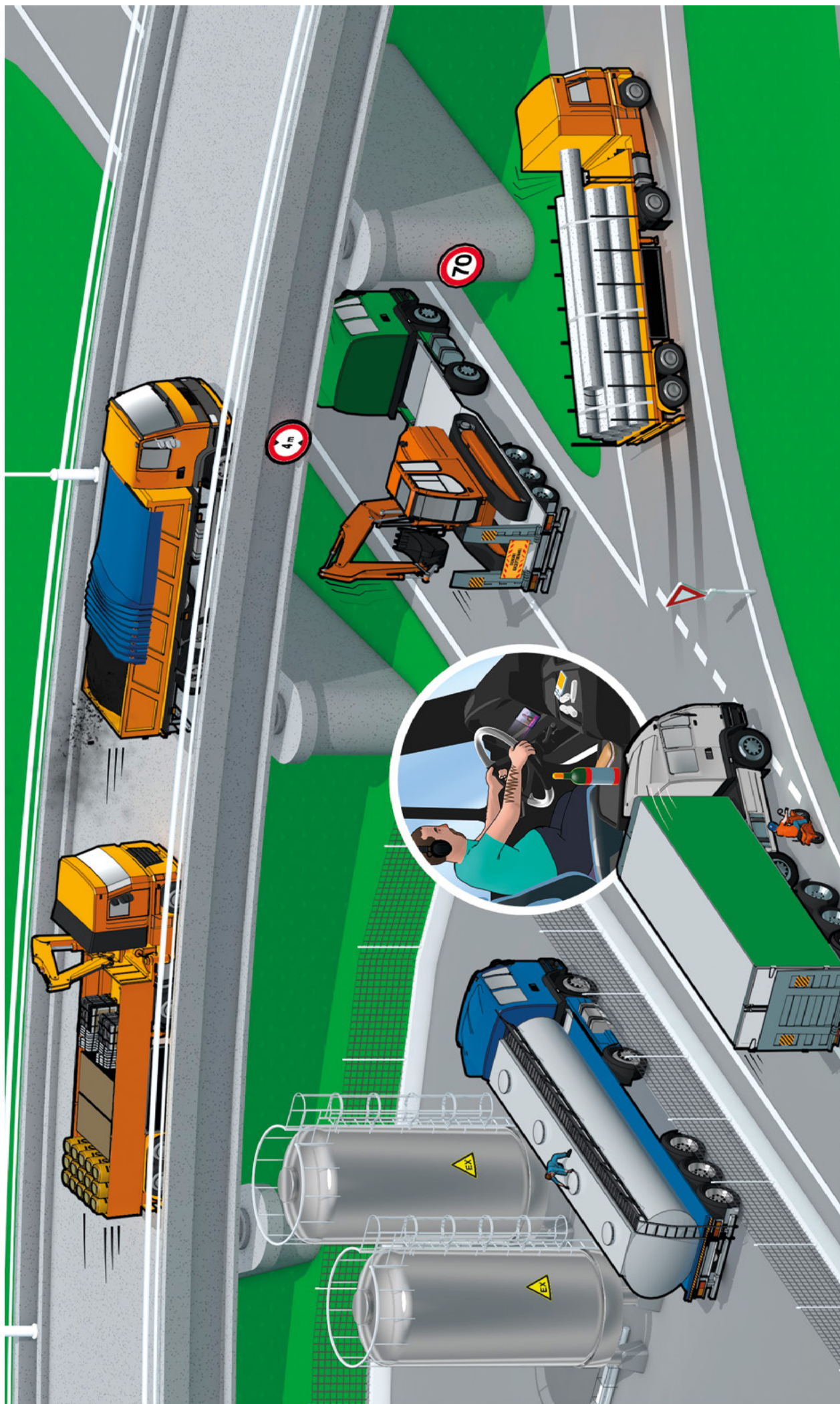
Nom :

Prénom :



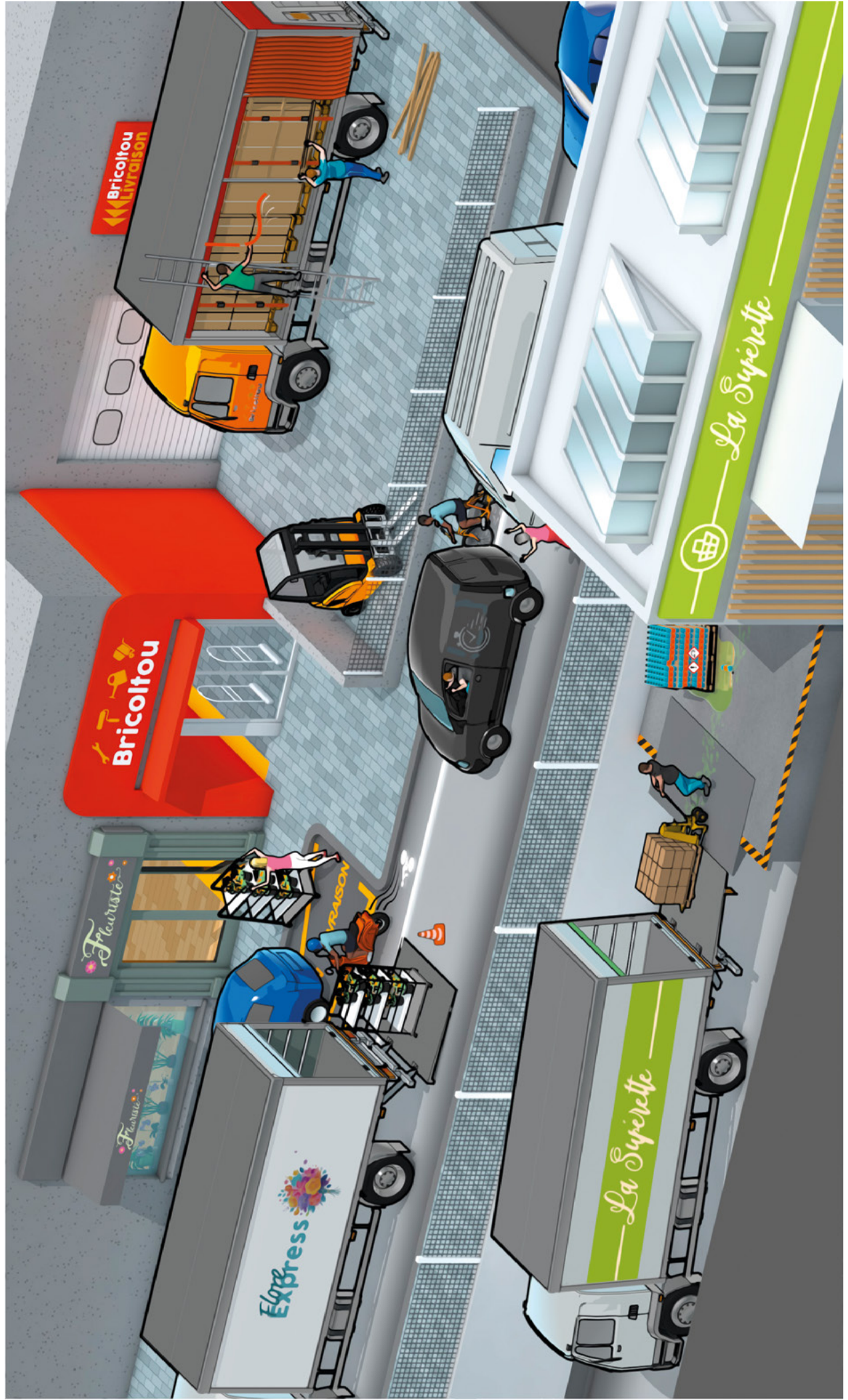
Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :



Nom et prénom:

Entreprise:

Date:

Titre de la planche:

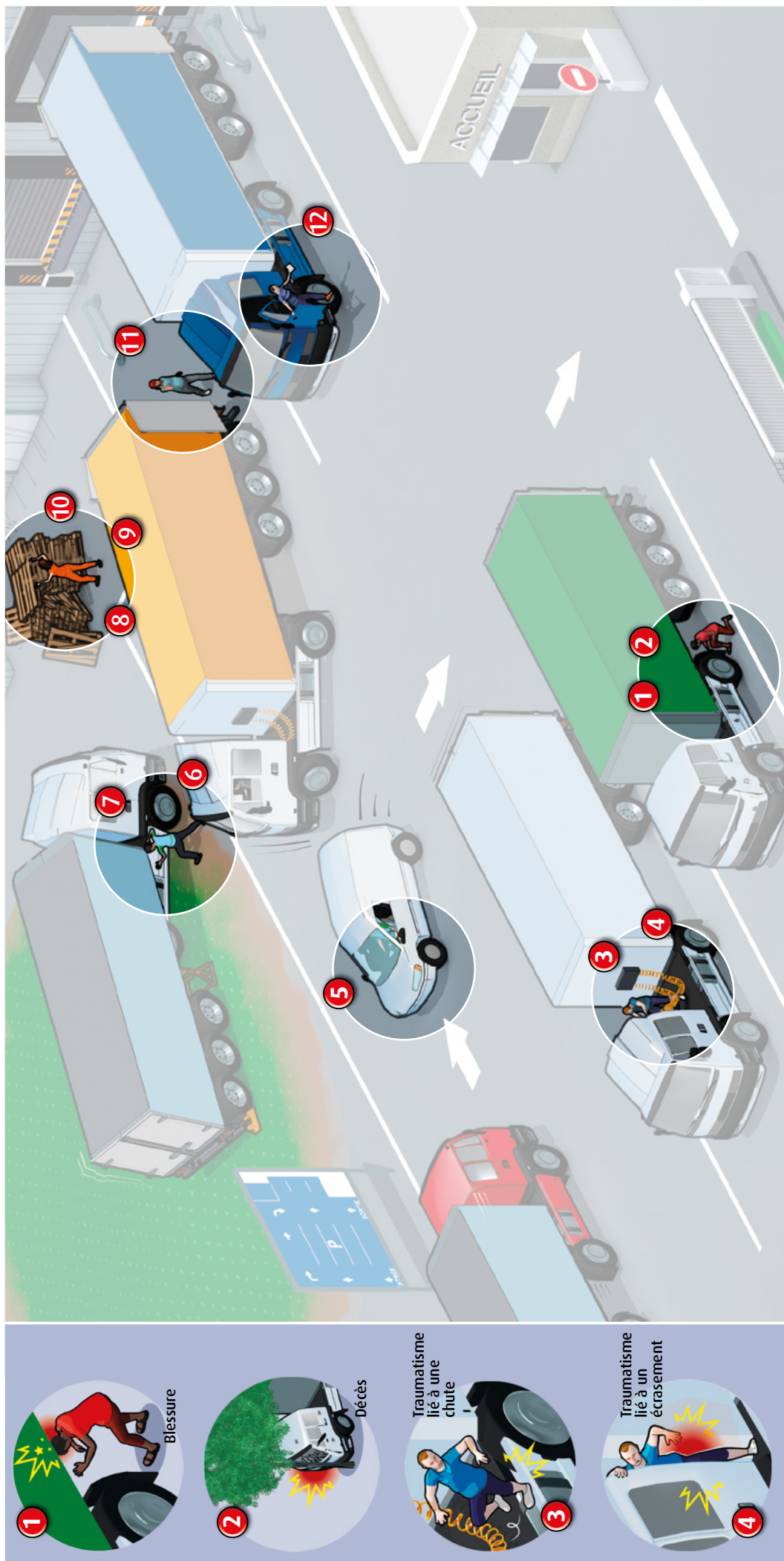
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Documents pour l'animateur



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- 🖱 les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev



Blessure



Décès



Traumatisme lié à une chute



Traumatisme lié à un écrasement



Traumatisme lié à une collision



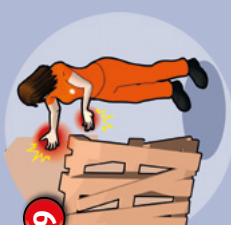
Décès lié à un renversement



TMS



Traumatisme lié à une chute d'objet



Blessure



TMS, lombalgie



Traumatisme lié à une collision



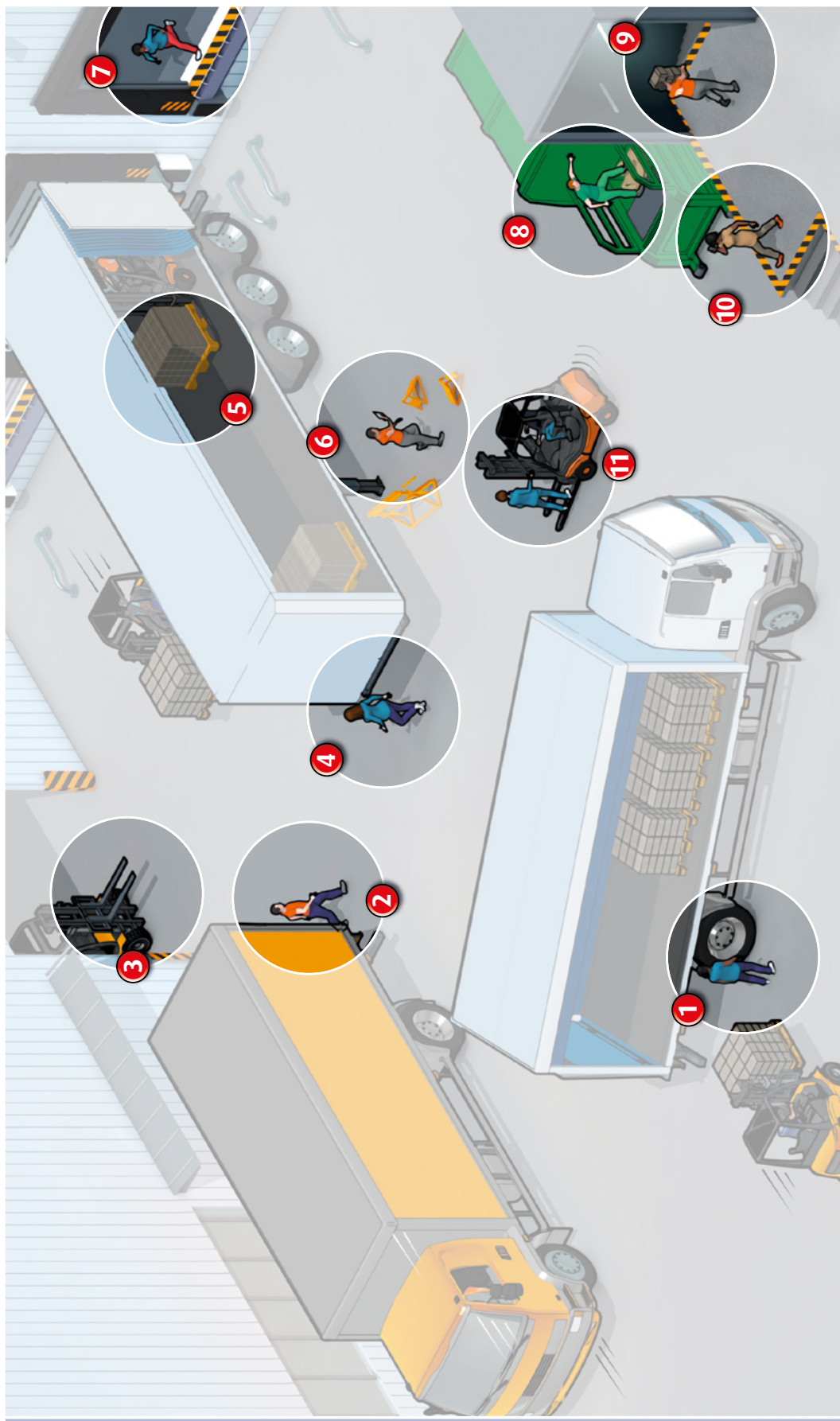
Traumatisme lié à une chute

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de heurt (blessure)	Privilégier l'acquisition de véhicules équipés d'une commande de sellette déportée en cabine et de semi-remorques équipées de béquilles automatiques. Réaliser l'opération sur une surface plane, propre, résistante au poinçonnement ou équipée de plaques de répartition destinées à supporter les béquilles.		Porter les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats (casque ou casquette coquée notamment).	Former le conducteur aux manœuvres d'attelage et de dételage seul.
2	Risques routiers liés à l'état du véhicule (décès)	Utiliser un véhicule équipé de témoin de surveillance de pression des pneumatiques. Organiser la maintenance préventive avec cahier d'entretien propre à chaque véhicule.			Vérifier l'état du véhicule avant chaque prise de poste et (faire) corriger les anomalies touchant à la sécurité avant départ. Former le conducteur à la prise en main du véhicule en tenant compte de la spécificité du véhicule et de ses équipements. Former le conducteur à la réalisation d'opérations de maintenance de premier niveau. Doter le conducteur d'une lampe frontale.
3	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Organiser le travail pour limiter les attelages/dételages.	Équiper le tracteur d'une passerelle couvrant la largeur du véhicule équipée d'un moyen d'accès avec main courante (escalier métallique escamotable ou télescopique avec une ou des poignées sur la carrosserie). Équiper la semi-remorque d'un bras suiveur.	Porter des chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes.	Sensibiliser le personnel aux règles de sécurité, notamment la règle des trois appuis « face au véhicule et mains libres ». Rappeler par un autocollant la règle des trois appuis.
4	Risques liés aux véhicules à l'arrêt (traumatisme)	Effectuer l'opération moteur arrêté. Utiliser un véhicule avec freins de parking automatiques. Dételer en zone stable et plane. Utiliser un bras suiveur permettant le raccordement des flexibles depuis le sol. Utiliser un camion-remorque équipé d'un crochet d'attelage de sécurité à commande déportée. Utiliser une semi-remorque équipée d'un bloqueur de remorque en phase d'attelage et un tracteur équipé d'une sellette de sécurité.			Former le personnel à l'utilisation des équipements de sécurité (avertisseur de défaut de frein de parking...).
5	Risques liés aux circulations internes de véhicules (traumatisme)	Définir des zones de circulation pour les engins et d'autres pour les véhicules. Organiser la circulation sur le site afin de limiter les zones de croisement de véhicules.	Séparer les flux des véhicules entrant de ceux sortant à l'aide de plots.	Porter la ceinture de sécurité.	Mettre en place une signalétique adéquate (panneaux, marquage au sol...) Mettre à disposition de tous le plan de circulation.

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
6	Risques liés au renversement d'un véhicule (décès)	Privilégier l'acquisition de véhicules équipés d'une commande de sellette déportée en cabine et de semi-remorques équipées de béquilles automatiques. Choisir un camion équipé d'un éclairage périphérique du sol. Réaliser l'opération sur une surface plane, propre, éclairée, résistante au poinçonnement ou équipée de plaques de répartition destinées à supporter les béquilles.	Mettre les plaques de répartition sous les béquilles. S'assurer du serrage du frein de parking et du calage des roues.		Former le conducteur aux manœuvres d'attelage et de dételage seul.
7	Risques liés à une posture contraignante (TMS)	Faciliter le déverrouillage grâce à une assistance à l'ouverture de la sellette (commande déportée en cabine). Utiliser un véhicule équipé d'un crochet d'attelage de sécurité à commande déportée.		Porter des gants de manutention.	Former à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS-TRL). Former les opérateurs à la maintenance de premier niveau.
8	Risques liés aux chutes d'objets (traumatisme)	Empiler les palettes dans un rack de stockage. Limiter le nombre de palettes empilées pour réduire la hauteur de stockage.	Protéger à l'aide d'une barrière physique la zone de stockage des palettes en dehors des zones de circulation des piétons et d'engins. Utiliser les chariots de manutention mécanique pour acheminer et empiler les palettes.	Porter les EPI adéquats (casque et chaussures de sécurité notamment).	Former à la conduite de chariot de manutention et évaluer les compétences (Caces – R 489).
9	Risques liés à l'objet manipulé (blessure)	Utiliser des palettes en plastique. Mettre de côté les palettes présentant des dangers (clous, échardes...) pour programmer leur réparation avant reprises.	Privilégier la manutention mécanique des palettes.	Porter les EPI adéquats (gants de manutention notamment).	
10	Risques liés à la manutention manuelle (TMS, lombalgie)	Utiliser des palettes plus légères en plastique.	Utiliser des équipements d'aides à la manutention (chariot, transpalette, gerbeur, empileur de palettes...).	Porter les EPI adéquats (gants de manutention notamment).	Former à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS-TRL). Former à la conduite de chariot de manutention et évaluer les compétences (Caces – R 489).
11	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Séparer les flux piétons/véhicules. Installer un système automatique de mise à quai avec détection de personne. Mettre en œuvre un sens de circulation antihoraire autour du bâtiment pour éviter les marches arrière à contre-main. Favoriser les commandes de mise à niveau de la remorque accessibles depuis le plateau de chargement pour limiter les déplacements entre deux véhicules. Éclairer les zones de manœuvres.	Aménager des zones de refuge entre des butoirs de 50 cm sur les quais. Installer des guide-roues. Protéger les zones de circulation des piétons (plots, rambardes...).	Porter un vêtement à haute visibilité.	Signaler par un marquage au sol et des panneaux les circulations des piétons et les zones de manœuvre poids lourds. Installer des détecteurs et des caméras de recul.
12	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Organiser l'activité pour réduire le nombre de montées/descentes. Choisir des véhicules à cabine basse pour les activités urbaines exigeant des arrêts fréquents.	Équiper le tracteur de marches antidérapantes et d'une main courante.	Porter des chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes.	Sensibiliser le personnel aux règles de sécurité, notamment la règle des trois appuis « face au véhicule et mains libres ». Rappel par un autocollant la règle des trois appuis.

COUR ET QUAI DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Éléments de correction



1

Décès lié à une collision

2

Traumatisme lié à une collision

3

Traumatisme lié à une collision

4

Décès lié à une collision

5

Traumatisme lié à une chute

6

Entorse liée à une chute

7

Traumatisme lié à une chute

8

Écrasement

9

Traumatisme crânien lié à une chute

10

Traumatisme lié à une chute

11

Traumatisme lié à une chute

COUR ET QUAI DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

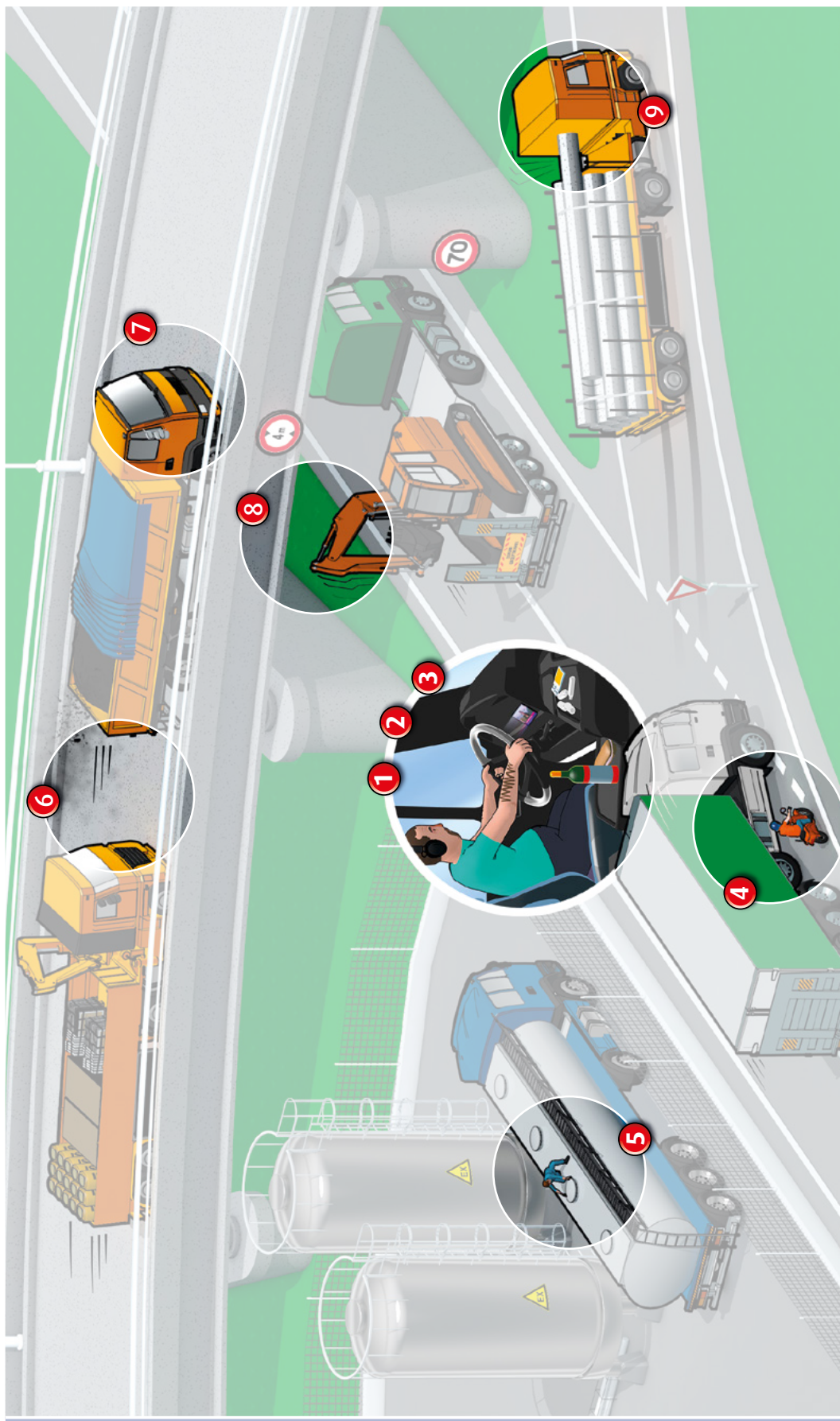
Mesures de prévention

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1 4	Risques liés aux circulations internes (décès)	Séparer les flux de circulation. Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les engins. Baliser les zones de circulation des engins (lignes au sol...). Définir et sécuriser une zone d'accueil pour les conducteurs extérieurs à l'entreprise. Supprimer les obstacles et les angles morts. Disposer des miroirs aux angles des bâtiments et dans les tournants. Renforcer l'éclairage des zones sombres.	Mettre en place des barrières et des plots autour d'un véhicule en chargement et déchargement dans la cour. Protéger les zones de circulation des piétons (rambardes, plots...).	Porter des équipements de protection individuelle (EPI) (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...).	Former à la conduite des engins et évaluer (Caces). Mettre en place une signalétique adéquate. Sensibiliser au risque de collision. Mettre à disposition de tous un plan de circulation.
2	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Séparer les flux de circulation. Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les véhicules. Baliser les zones de circulation des véhicules (lignes au sol...). Installer des équipements d'aide au recul et au guidage des camions (guide-roue...). Renforcer l'éclairage des zones sombres. S'assurer que les prestataires de transport équipent leurs véhicules de dispositifs sonores et lumineux pour avertir du recul.	Protéger les zones de circulation des piétons.	Porter des EPI (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...).	Sensibiliser au risque de collision. Mettre en place une signalétique adéquate. Mettre à disposition de tous un plan de circulation.
3	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Définir des zones de circulation pour les engins et d'autres pour les véhicules. À défaut, organiser le travail de manière à interdire la circulation des engins au moment des manœuvres de véhicules.	Protéger les zones de circulation des engins (plots au sol...).	Porter la ceinture de sécurité en conduisant un engin ou un véhicule.	Former à la conduite des engins et évaluer (Caces). Marquer un temps d'arrêt aux croisements quand on conduit un engin ou un véhicule. Avertir de sa présence par un signal sonore avant de s'engager dans un virage ou en sortant d'une zone non visible.
5	Risques liés aux circulations internes (traumatisme)	Maintenir le tracteur attelé à la remorque, si l'organisation le permet.	Stabiliser les remorques à l'aide de dispositifs appropriés (béquilles, chandelles...).	Mettre la ceinture de sécurité en conduisant un chariot.	Former et évaluer les conducteurs (Caces). Connaître et respecter les mesures de sécurité.
6	Risques de chute de plain-pied (entorse)	Maintenir en bon état les sols (flaques d'huile, trous...). Supprimer les irrégularités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...). Choisir des revêtements de sol antidérapants.	Mettre en place une protection des zones à risque (balisage...).	Porter des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...). Porter des lunettes de protection adaptées à la vue.	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.



N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
7 10	Risques de chute de hauteur (traumatisme)	Prévoir des zones de circulation sécurisées pour les piétons. Sécuriser les zones ouvertes en hauteur par des garde-corps. Empêcher l'accès aux piétons aux portes des sas avec des portes asservies à la présence d'une remorque.	Protéger les zones de circulation des piétons (garde-corps sur les quais, barrières écluses...).	Porter des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de hauteur. Veiller au respect des consignes de sécurité. Mettre en place une signalétique adéquate.
8	Risques liés aux équipements de travail (écrasement)	Équiper les machines des dispositifs de sécurité adaptés. Assurer l'entretien régulier des machines et des équipements (à l'arrêt, énergies consignées).		Porter des EPI (chaussures de sécurité) afin de limiter les risques de glissade à proximité de la trémie (sur la plate-forme de travail).	Respecter la notice d'utilisation (présence des carter fixes, fonctionnement des détecteurs de présence...). Disposer d'une fiche de poste à proximité. Sensibiliser le personnel aux risques d'écrasement dans le compacteur.
9	Risques de chute de hauteur (traumatisme crânien)	Mettre en place des nez de marches (visibles et antidérapants). Maintenir les escaliers propres et rangés et les éclairer suffisamment.	Équiper les escaliers de garde-corps avec main courante. Maintenir les escaliers en bon état. Baliser les zones de circulation.	Porter les EPI (privilégier les chaussures antidérapantes et/ou avec tige montante). Porter des lunettes de protection adaptées à la vue.	Sensibiliser les opérateurs aux risques de chutes.
11	Risques de chute (traumatisme)				Sensibiliser les opérateurs aux risques liés à la conduite d'engin. Rappeler les consignes d'interdiction de monter sur les fourches.

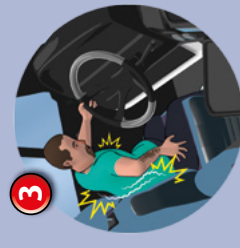
SUR LA ROUTE



1
Décès lié aux pratiques addictives



2
Décès lié à une distraction



3
Lombalgie, TMS, obésité, troubles cardiovasculaires



4
Stress, anxiété



5
Décès lié à une chute



6
Décès lors d'une collision entre deux véhicules



7
Décès lors d'une perte de contrôle du véhicule



8
Décès lors d'une collision avec un obstacle

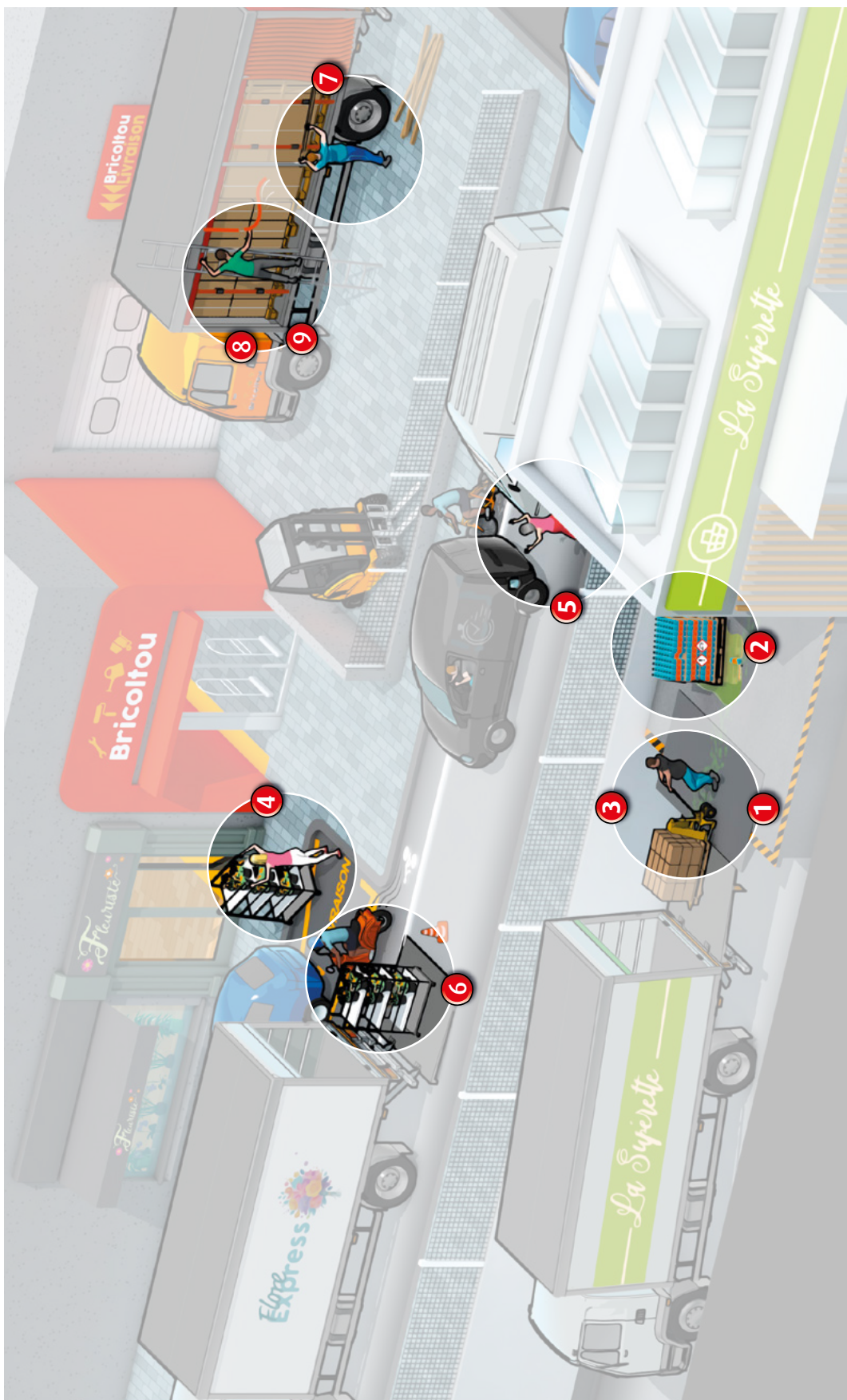


9
Heurt par une charge

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques liés aux pratiques addictives (décès)	Limiter les facteurs professionnels favorisant les pratiques addictives (stress, horaires atypiques, charge de travail, travail isolé...). Organiser le travail afin de garantir les temps de pause réguliers, les périodes de repos ou de repas. Fractionner la pause réglementaire de 45 min minimum en deux pauses de 15 et 30 min pour s'arrêter après 2 h de conduite au lieu de 4 h 30. Installer un éthylotest antidémarrage dans les véhicules. Installer une climatisation automatique afin de maintenir un niveau de confort permanent (réduction du risque d'endormissement). Installer un détecteur de somnolence.	Encadrer la consommation d'alcool pendant le temps de travail (interdiction pour les postes de conduite à mentionner dans le règlement intérieur).		Informers les salariés sur les risques associés à la consommation de substances psychoactives sur leur lieu de travail et sur l'hygiène de vie. Faire connaître les aides possibles (médecin du travail, médecin généraliste, sites web (Alcool info service, Drogues info service, Tabac info service, Addict'aide), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie...).
2	Risques routiers liés à une distraction (décès)	Installer un système d'informatic embarquée (SIE) remplaçant le téléphone portable et consultable à l'arrêt. Organiser les communications exploitant/conducteur à l'arrêt.	Conduire avec l'ESP activé (contrôle de trajectoire).	Porter la ceinture de sécurité.	Sensibiliser aux risques de communication au volant et liés aux distracteurs (écrans). Respecter l'interdiction de téléphoner en conduisant. Former à l'utilisation du SIE et des aides avancées à la conduite. Équiper les véhicules d'avertisseurs d'écart de trajectoire.
3	Risques liés à la sédentarité au travail et aux vibrations (lombalgie, TMS, obésité, troubles cardiovasculaires)	Privilégier les trajets sur les axes routiers principaux (autoroute, nationales...). Adapter la vitesse à l'état du revêtement routier. Entretenir régulièrement le véhicule, les suspensions et les roues. Équiper le véhicule d'équipements limitant les postures contraignantes (rétroviseurs supplémentaires, caméra de recul...). Favoriser les pauses actives (marche...). Organiser le travail afin de garantir les temps de pause réguliers, les périodes de repos ou de repas. Fractionner la pause réglementaire de 45 min minimum en deux pauses de 15 et 30 min pour s'arrêter après 2 h de conduite au lieu de 4 h 30.	Équiper le véhicule d'un siège à suspension réglable facilement en fonction de la morphologie du conducteur.		Former les conducteurs à la prévention des risques liés à la sédentarité incluant l'hygiène de vie, l'organisation du travail et la prise en main du véhicule (notamment le réglage du siège).
4	Risques psychosociaux en cas d'accident impliquant un usager vulnérable (stress, anxiété...)	Utiliser un véhicule équipé de rétroviseurs et/ou de caméra d'angle mort, de caméra de recul, d'un système de détection de personnes et d'obstacles. Choisir un véhicule à cabine basse et équipé d'une porte passager vitrée pour les activités urbaines.		Porter la ceinture de sécurité.	Connaître le gabarit de son véhicule (dont les angles morts). Régler les rétroviseurs. Se faire guider lors des manœuvres sur l'espace public et descendre au moindre doute. Toujours garder le contact visuel avec la personne guidant la manœuvre et interdisant l'accès de la zone de manœuvre aux usagers.



N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
5	Risques liés à la chute de hauteur (décès)	Privilégier un véhicule permettant de visualiser les indicateurs de pression, de niveau... depuis le sol ou dans la cabine. Utiliser un véhicule équipé d'un garde-corps manœuvrable depuis le sol.	Coupler le déploiement du garde-corps à celui de l'échelle.	Porter des chaussures de sécurité antidérapantes. En l'absence d'installations fixes, porter un harnais de sécurité ancré sur des points hauts de la citerne.	Former le personnel à la prévention des risques de chute de hauteur.
6	Risques de collision liée à l'absence de distances de sécurité (décès, contusion)		Utiliser des véhicules équipés d'un système d'aide au freinage d'urgence (AFU), couplé à un radar interdistance.	Porter la ceinture de sécurité.	Sensibiliser régulièrement les conducteurs et les former à la prise en main du véhicule. Compléter les formations obligatoires par des stages de conduite (route glissante...).
7	Risques liés à la perte de cargaison en vrac (décès)	Équiper le véhicule d'un système de bâchage manuel ou électrique/hydraulique commandé du sol. Entretien régulier du système de bâchage.	Bâcher le véhicule (bâche adaptée au chargement).		Rappeler régulièrement les obligations du Code de la route et les consignes du chargeur.
8	Risques liés à la circulation (décès)	Préparer son itinéraire en tenant compte du gabarit de son véhicule (girafe, cartes routières, GPS spécifique pour les poids-lourds).			Former les conducteurs à la prise en main du véhicule (gabarit notamment). Signaler la hauteur du véhicule dans la cabine (autocollant).
9	Risques liés aux charges transportées (heurt par une charge)	Privilégier l'acquisition de remorques en code XL – structure renforcée (norme NF EN 12642). Préparer la mission sur la base des plans de chargement et d'arrimage réalisés avec le chargeur (définition du véhicule et du matériel d'arrimage). Nettoyer le plancher pour augmenter l'adhérence des marchandises. Mettre des tapis antiglisse. Bloquer le chargement à l'avant. Vérifier à chaque utilisation les dispositifs d'arrimage des charges (accessoires et points d'arrimage, éléments de carrosserie).	Privilégier les véhicules munis de points d'ancrage pour arrimer le chargement. Choisir un véhicule équipé d'un boudier, d'une cloison pleine, d'un filet de maillage suivant les charges transportées.		Former le personnel de conduite à l'importance de la sécurisation du chargement et aux techniques d'arrimage des charges.



Décès lié à une chute

Irritations,
brûlures par contact

Lombalgie, TMS



Lombalgie, TMS



Stress, anxiété



Décès lié à une collision

Heurt par des marchandises
qui chutent

Décès lié à une chute



TMS

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de chute de hauteur (décès)	Remplacer les plaques mobiles de jonction par des ponts de liaison solidaires du quai. Décharger les véhicules équipés de hayon au sol. Privilégier les hayons élévateurs de grande profondeur, équipés de garde-corps amovibles ou pliables. Privilégier un transpalette électrique.	Protéger les zones de circulation des piétons (garde-corps sur les quais, barrières écluses...).	Porter des chaussures de sécurité à coques adaptées à la conduite et à la marche, un gilet haute visibilité et des gants de manutention.	Former les salariés à l'utilisation des outils d'aide à la manutention mis à leur disposition.
2	Risques chimiques (irritations, brûlures par contact)	Protéger les marchandises (cerclage, filmage...) afin d'éviter les épanchages. Éliminer les conditionnements endommagés. Vérifier les incompatibilités des produits chimiques transportés.	Installer des bacs de rétention pour éviter le déversement des liquides en cas de fuite.	Porter les EPI adaptés (gants de protection adaptés et lunettes de protection notamment).	Mettre à disposition dans le camion et sur la zone de chargement/déchargement un absorbant. Mettre en place des installations en cas d'accident (lave-œil, douche de sécurité sur le site, liquide de rinçage et extincteur dans le camion...). Étiqueter les contenants de produits dangereux et signaler le camion (en respect de la réglementation ADR). Former les salariés à la dangerosité et aux mesures de prévention à mettre en place en cas d'urgence ou d'accident.
3	Risques liés à l'activité physique (lombalgie, TMS)	Limiter le nombre de manutentions et le poids des colis. Équiper les véhicules de hayons avec butées de rolls. Organiser l'entretien du matériel (hayon, transpalette, rolls...).	Utiliser un transpalette électrique. Équiper le véhicule d'un transpalette électrique ou d'un tracteur de roll-conteneurs pour ne pas être dépendant de l'entreprise d'accueil.	Porter les EPI adaptés (chaussures de sécurité fermées, coquées et montantes et des gants de manutention notamment).	Former le personnel à l'utilisation et à la prévention des risques liés aux outils d'aide à la manutention. Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS-TRL).
4	Risques liés à l'activité physique (lombalgie, TMS)	Utiliser une rampe mobile d'accès disponible dans le camion. Limiter la charge et la hauteur des contenants transportés. Organiser l'entretien des rolls, notamment des roues, et les maintenir en état.	Utiliser une aide motorisée à la manipulation du roll (timon électrique, roue motorisée...). Utiliser un tracteur de roll-conteneurs.	Porter les EPI adaptés (gants de manutention et chaussures de sécurité fermées et coquées notamment).	Former les salariés à l'utilisation des équipements de manutention. Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap ou APS-TRL).

N° de risque	Risques (atteintes à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
5	Risques psychosociaux liés aux agressions (stress, anxiété)	Organiser et planifier les livraisons afin d'éviter les délais trop tendus (voire intenable) et en tenant compte des conditions de circulation, environnementales et de la configuration des lieux. Adapter le travail aux capacités et aux ressources de chaque individu.	Mettre en place des moments d'échanges pour que les salariés puissent faire part de leurs difficultés dans un cadre apaisé et que les problèmes soient connus et traités.		Former l'encadrement et les salariés à la gestion des situations conflictuelles ou difficiles. Communiquer vis-à-vis des tiers sur la durée des livraisons (signalétique...), Communiquer à l'intervenant le protocole de sécurité.
6	Risques liés à une collision (décès)	Aménager et signaler la zone de livraison, hors des zones de circulation. Réaliser les livraisons à des horaires où le trafic routier est limité.	Placer un matériel de protection (barrière, plot...) au niveau de la voie de circulation. Installer un miroir pour visualiser le trottoir et la route.	Porter des vêtements haute visibilité.	Sensibiliser les salariés aux risques liés aux collisions. Signaler la zone de livraison (affichage sur le camion, cônes de signalisation).
7	Risques liés à la chute d'objets (heurt)	Privilégier les véhicules équipés d'une carrosserie de type XL (carrosserie testée pour résister aux forces d'inertie générée pendant le transport). Choisir le véhicule selon les colis à transporter. Répartir les charges selon un plan de chargement. Utiliser des planches plus légères (aluminium...).	Mettre en place le matériel d'arrimage adapté aux charges à transporter.	Porter les EPI adéquats (gants de manutention et chaussures de sécurité adaptées notamment).	Former le personnel aux bonnes pratiques d'arrimage et de calage des marchandises.
8	Risque de chute de hauteur (décès)	Sangler depuis l'intérieur au fur et à mesure du chargement. Accéder au plateau à l'aide d'un escalier escamotable. Équiper le véhicule d'un système de bâchage motorisé. Privilégier les dispositifs de bâchage coulissant et/ou les bâches enroulantes. Vérifier régulièrement les points d'arrimage, les accessoires d'arrimage et les éléments de carrosserie.	Mettre à disposition une Pirl (plate-forme individuelle roulante légère) par le site d'accueil.	Porter les EPI adéquats (gants de manutention et chaussures de sécurité adaptées notamment).	Former le personnel aux bonnes pratiques d'arrimage et de calage des marchandises.
9	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Privilégier les véhicules équipés d'une carrosserie de type XL (carrosserie testée pour résister aux forces d'inertie générée pendant le transport) permettant de simplifier l'arrimage. Choisir un plancher à fort coefficient de frottement (plancher en contreplaqué) ou équipé d'un tapis antiglisser. Vérifier à chaque utilisation les dispositifs d'arrimage des charges (accessoires et points d'arrimage). Utiliser un véhicule qui permette l'arrimage à l'aide de barres de blocage. Utiliser des sangles à tendeur inverse « du haut vers le bas ». Utiliser des cornières pour le passage des sangles sur les angles des caisses.	Utiliser des perches pour lancer les sangles.		Former le personnel aux techniques et bonnes pratiques d'arrimage.

Bibliographie

Documents INRS

- > *Transport routier de marchandises. Santé au travail : passez à l'action !*, ED 6438.
- > *Transport routier de marchandises. Vigilant à l'arrêt comme au volant*, ED 6459.
- > *Transport routier de marchandises. Guide pour l'évaluation des risques professionnels*, ED 6095.
- > *Outil d'évaluation des risques professionnels. Transport routier de marchandises, outil 86*.
- > *Le risque routier, un risque professionnel à maîtriser*, ED 6352.
- > *Mise à quai des poids lourds. Apport et limite des dispositifs embarqués pour la prévention des collisions*, ED 6208.
- > *Réduire les accidents liés aux opérations de chargement, déchargement, aux montées, descentes de véhicules et aux interventions sur véhicules à l'arrêt*, ED 6224 et ED 6226 (fiches destinées aux employeurs) et ED 6219 (fiche destinée aux salariés).
- > *Rouler et manutentionner en sécurité : guide de choix des équipements des poids lourds*, ED 6189.
- > *Réparation et entretien des poids lourds*, ED 6173.
- > *Arrimage des charges sur les véhicules routiers*, ED 6145.
- > *Camions frigorifiques refroidis à l'azote liquide*, ED 6124.
- > *Conception et rénovation des quais pour l'accostage, le chargement et le déchargement en sécurité des PL*, ED 6059.
- > *Arrimage en sécurité d'engins*, ED 6068.
- > *Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise*, ED 6002.
- > *Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques*, ED 950.
- > *Chariots automoteurs de manutention. Comment éviter le renversement*, ED 979.
- > *Système d'informatique embarquée (SIE). Prévention des risques professionnels dans le transport routier de marchandises*, ED 6006.
- > *Prévenir les collisions engins-piétons. Dispositifs d'avertissement*, ED 6083.
- > *Fiches « Solutions de prévention » :*
 - *Sécuriser les accès aux véhicules et les zones de circulation piétonnes*, ED 6465.
 - *Agir pour réduire les risques d'accident de la route des salariés*, ED 6462.
 - *Sécuriser les chargements et les déchargements sans quai*, ED 6486.
 - *Charger une batterie au lithium en toute sécurité*, ED 6476.
 - *Prévenir les pratiques addictives dans le cadre professionnel*, ED 6500.

Autre publication

- > *Socle Transport routier de marchandises*, Recommandation de la Cnam R 512.

Page sur www.inrs.fr

- > www.inrs.fr/metiers/transport/transport-routier-marchandises

Autres sites

- > www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/votre-secteur/transport-routier-marchandises-voyageurs/transport-marchandises
- > www.aft-dev.com/projets/boite-outils-prevention-aft
- > www.enroutepourlaprevention.pro

Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur ■
www.inrs.fr

Pour commander les publications de l'INRS au format papier ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale
peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre
gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/
CGSS.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.inrs.fr/reseau-am

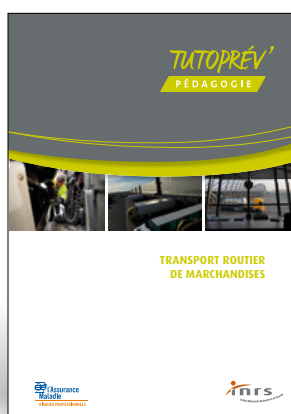
L'INRS propose un service de commande en ligne
pour les publications et affiches, payant au-delà
de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale
peuvent acheter directement les publications auprès
de l'INRS en s'adressant au service diffusion
par mail à service.diffusion@inrs.fr

« TutoPrév' Accueil Transport routier de marchandises » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Deux outils complètent « TutoPrév' Accueil Transport routier de marchandises » :

« TutoPrév' Interactif » permet de vérifier, au travers de quiz, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail et de proposer, en cas de lacunes, des actions d'information, de formation ou d'accompagnement. Il s'appuie sur les planches illustrant des situations de travail caractéristiques du secteur d'activité présentes dans TutoPrév' Accueil.



« TutoPrév' Pédagogie Transport routier de marchandises » est destiné aux enseignants et vise à accompagner la formation des élèves qui préparent des diplômes professionnels de l'Éducation nationale en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). À vocation pédagogique, il comprend des rappels méthodologiques des principales notions de santé et de sécurité au travail ainsi que la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier. Il comporte également un support d'observation basé sur des questionnaires. L'objectif est de guider l'élève dans le repérage des dangers liés aux situations de travail pour qu'il puisse proposer des mesures de prévention des risques professionnels.

Avec la participation de :

- > la Cnam
- > la Carsat Bourgogne Franche-Comté
- > la Carsat Centre Val-de-Loire
- > la Cram Île-de-France
- > l'académie de Normandie (Éducation nationale)
- > l'AFT
- > la FNTR
- > l'OTRE



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4461

3^e édition • février 2026 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-3010-1

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◄

www.inrs.fr

